

MAIRIE de BARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du lundi 15 septembre 2025

Président de la séance : Quentin PÂQUET

Secrétaire de la séance : Patricia CHAUVE

Présents : Quentin PÂQUET , Michelle PRESLES , Richard MAZET , Thibaut ROCHE, Sandra GOURBIERE, Emilie GASCARD , Patricia CHAUVE , Pascal GEORGES

Absents et excusés : Isabelle HUC , Mathilde LANGUE , Léa ROIRON , Marc MEUNIER

Une minute de silence est observée en mémoire de Michel RICCOBENE, conseiller municipal en exercice et décédé le 20 août dernier.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 JUILLET 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est attribué une subvention de 500€ à l'Association LE CABARDOIS.

Pascal GEORGES ne participe pas au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité (7)

EXONERATION DES LOYERS DE LA MAISON DES OURSONS (MAM)

Le maire propose au conseil l'exonération des loyers prévus au bail du 1^{er} Juillet au 15 octobre 2025.

Proposition adoptée à l'unanimité (8)

AVIS MODIFICATION N°1 PLUI45

Dans le cadre de la procédure d'évolution, les communes concernées sont invitées à rendre leur avis sur le projet de modification simplifiée qui leur a été transmis.

Le maire propose au conseil d'émettre un avis favorable avec une remarque sur le point suivant :

-Evolution de l'OAP aménagement « Les champs » : afin de permettre la réalisation du projet en cours de réflexion sur ce secteur : « Modification de l'OAP « les champs » afin de prendre en compte les réflexions en cours avec 'EPORA ».

Proposition adoptée à l'unanimité (8)

SERVITUDE POUR L'ACCES AU PIC DE BARD

Le maire propose au conseil de renouveler la convention de servitude de passage temporaire permettant l'accès piéton au Pic par une parcelle privée.

Proposition adoptée à l'unanimité (8)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bâtiment LA FERME :
 - l'activité de la MAM doit démarrer courant octobre. Toutes les places sont attribuées.
 - Le local paramédical a ouvert début septembre
 - Les deux logements seront disponibles à la location à partir du 1^{er} novembre
 - Une inauguration est envisagée le 11 novembre
- Aménagement LES CHAMPS : la prochaine réunion avec EPORA est prévue le 10 octobre
- Auberge de BARD : les négociations amiables n'ayant pas abouti, la société FLM va faire l'objet d'une mise en demeure avant résiliation du bail. Une communication pour rechercher un restaurateur sera lancée par la suite.
- Prochain conseil : jeudi 6 novembre à 20h00 au Perron

Fait à BARD, le 18 septembre 2025

La secrétaire de séance
Patricia CHAUVE



Le Maire
Quentin PAQUET

